



9^{ème} Rallye Cartographique du Layon 20 Octobre 2019

Règlement

Cette randonnée automobile, ouverte aux voitures de plus de 25 ans, se déroule entièrement sur ROUTE OUVERTE, à une moyenne de déplacement inférieure à 50 km/h. Sur tout le parcours, le Code de la Route doit être scrupuleusement respecté. Les participants pourront choisir entre deux catégories : "expert" ou "découverte".

Art 1 - GENERALITES :

Comité d'organisation :

ASA du Layon

5, rue du martinet

49750 BEAULIEU SUR LAYON

02.41.44.33.69

<mailto:philippe.rethore49@gmail.com>

Responsables de la manifestation :

RETHORE Philippe et DENECHÉAU Bernard

Responsables adjoints :

VERON Jérôme et MAINGOT Jacky

Responsables Contrôle Technique :

RETHORE Philippe et BOIVIN Stéphane

Responsable Chronométrage/Informatique :

VERON Jérôme

Responsable photos :

MOREAU Stéphane

Contact :

Tel direct : Un numéro de portable vous sera communiqué lors du briefing.

Description de la manifestation :

Le rallye se déroule sur une journée de 2 étapes
(4 secteurs).

Longueur totale du parcours :

200 km environ **100% cartographique**

Art 2 - PROGRAMME :

Dimanche 20 Octobre 2019 :

- 08h00 – 08h30 : Arrivée des équipages - Vérifications Administratives et Techniques obligatoires

- 08h30 – 09h15 : petit déj', briefing des équipages obligatoire

1^{er} étape :

- 09h15 : 1^{er} secteur

- 11h00 : 2^{ème} secteur

Pose du midi

- 13h00 – 15h00 : Repas

2^{ème} étape :

- 15h00: 3^{ème} secteur

- 17h00: 4^{ème} secteur

- 19h00: Arrivée finale

- 20h00: Buffet froid et remise des récompenses.

Art 3 – VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER :

Cette manifestation est réservée en priorité aux voitures de plus de **25 ans**. Les véhicules d'exception (coupés, cabriolets, GT,..) plus récents, ou les véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation seront éventuellement acceptés **à la discrétion de l'organisation** ou en fonction des places disponibles (liste d'attente). Le nombre maximum de véhicules est fixé à **35 véhicules**. Équipage exclusivement composé de 2 personnes par voiture.

Art 4 – VERIFICATIONS OBLIGATOIRES PAR EQUIPAGES :

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés. Elles auront lieu **le dimanche 20 Octobre 2019 entre 08h00 et 08h30 au restaurant, le "Nez de cochon", petit chêne au loup, 49120 Saint Georges des gardes.**

4.1 - Vérifications administratives :

Tout équipage engagé au **RALLYE CARTOGRAPHIQUE DU LAYON 2019** devra pouvoir présenter les documents suivants sous peine de se voir refuser le départ:

- Permis de conduire (obligatoire pour le pilote).
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Récépissé du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.
- Autorisation du propriétaire, s'il n'est pas à bord.
- Autorisation parentale pour les équipiers mineurs si l'un des parents n'est pas à bord.

4.2 - Décharge de responsabilité envers l'Organisation :

Il est bien spécifié que le déroulement de l'épreuve est sur **ROUTE OUVERTE**, à une vitesse moyenne inférieure à 50 km/h. De ce fait, la responsabilité de chaque équipage, de son matériel et de son comportement pendant le meeting est permanente. Donc, l'engagement de l'équipage (2 membres) à cette manifestation équivaut à une **décharge de responsabilité** envers l'organisation en cas d'infraction, d'accident de la circulation ou d'incident.

4.3 - Vérifications techniques :

Elles porteront notamment sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires et documents obligatoires: contrôle technique, assurance,...). Le conducteur devra présenter son permis de conduire. Toute voiture devra être en conformité avec la réglementation routière. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule incomplet, ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, présentant une corrosion trop importante, ou non conforme aux normes techniques ou administratives en vigueur.

4.4 - Equipements interdits :

Les systèmes embarqués de **navigation par satellite (G.P.S et assimilés)** sont prohibés.

Art 5 - DEROULEMENT :

Le parcours du **Rallye Cartographique du Layon 2019** est découpé en 4 secteurs totalisant environ **200 km**. L'itinéraire du rallye sera tenu secret jusqu'à l'heure du départ. Chaque équipage recevra, au départ du **20 Octobre 2019, carte, calque, et carnet de bord.**

5.1 - Ordre de départ:

Pour chaque étape, le départ des voitures sera donné toutes les minutes, dans l'ordre des numéros. **L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur. L'ordre de réception des inscriptions restera un facteur d'attribution.**

5.2 - Documents :

Au départ de la journée, **carte, et un carnet de bord par étape** seront remis à chaque équipage. Chaque équipage en sera responsable, et seules les indications mentionnées sur le carnet de bord seront prises en considération pour les régularités et navigations. En cas de perte ou de non restitution à l'issue de la journée, une pénalité maximum sera attribuée. A chaque **départ de secteur** l'organisation remettra un nouveau calque pour le secteur suivant. Prévoir crayon, crayon de bois, gomme.....etc

5.3 - Points carburant :

LECLERC CHEMILLE
LECLERC CHOLET
SUPER U VIHIERS
SUPER U CHALONNES SUR LOIRE

Art 6 - DECOUPAGE :

6.1 - Secteurs de navigation

Sur chaque secteur, afin de donner un rôle important au navigateur, le parcours est décrit à partir d'une carte routière, d'un calque par secteur, sur lequel le tracé est découpé en plusieurs parties à assembler et à placer sur la carte.

Les quatre secteurs sont à couvrir en respectant au mieux son heure idéale (moyenne inférieure à 50 km/h). Le but est de passer, à chaque endroit du secteur. Des contrôles de passage et contrôles inopinés seront implantés sur le secteur (CP-CSP). Aux contrôles, l'avance et le retard seront pénalisés; **l'avance l'étant triplement.**

6.2 - Contrôle horaire (CH)

L'heure de départ et d'arrivée seront prises par les organisateurs pour chaque secteur. Les voitures devront pointer au plus près de leur « heure idéale » d'arrivée. Ce sera à l'équipage de calculer son « heure idéale » d'arrivée au moment du départ. A l'arrivée de chaque secteur, le copilote devra valider son horaire d'arrivée en se présentant au responsable et lui faisant **signer le carnet de bord. Un arrêt de 15mn**, devra être respecté avant de repartir sur le secteur suivant.

6.3 - Contrôle de passage (CP)

Sur les 4 secteurs, des panneaux installés sur le bord de la route à droite, devront être notés sur le carnet de bord, de gauche à droite, puis de haut en bas. 1 symbole MAXIMUM par case.

6.4 - Contrôle secret de passage (CSP)

Il s'agit d'un contrôle attestant le passage au bon endroit et à l'heure idéale. Le CSP sera tenu par un organisateur. **Les contrôles seront ouverts jusqu'à l'heure idéale de pointage de la dernière voiture + 30 min. Au delà, le pointage sera considéré comme manquant.**

Art 7 - CIRCULATION PENDANT L'ÉPREUVE :

Le Rallye Cartographique du Layon 2019 **n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.** Il se déroulera entièrement sur route ouverte à toute circulation. Sur la totalité du parcours, les participants devront donc impérativement se conformer aux prescriptions du **Code de la Route** ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des secteurs traversés. Des contrôles seront mis en place. De ce fait, **TOUT COMPORTEMENT JUGÉ TROP DANGEREUX, ET DONC CONTRAIRE A L'ESPRIT DE LA MANIFESTATION ENTRAÎNERA L'EXCLUSION IMMÉDIATE (aucun remboursement des droits).**

- Les éventuelles infractions relevées par les forces de l'ordre ne pourront être supportées par l'organisation mais par les équipages concernés sans recours possible.
- Chaque participant sera responsable de son véhicule pendant toute la durée de la manifestation.
- Un équipage en panne ou arrêtant l'épreuve en cours devra le signaler à l'organisation (N° indiqué sur le carnet de bord donné au briefing. art.1) pour éviter des recherches inutiles.
- Les concurrents seront responsables de leur approvisionnement en carburant.

7.1 - Assurances

Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art 8 - CLASSEMENTS ET PENALITES :

8.1 - Classements

Deux classements seront distincts:

Soit la catégorie : "expert " ou "découverte".

Il sera établi deux classements en faisant ressortir les pénalités récoltées sur les parcours. Les équipages ayant obtenu le plus petit total seront déclaré vainqueur. Les classements seront établis en tenant compte de l'année de la voiture. Un coefficient sera appliqué au total des pénalités accumulées au cours de la journée :

- pour une voiture de 1970 : coefficient multiplicateur = pénalités x 1,70
- pour une voiture de 1983 : coefficient multiplicateur = pénalités x 1,83
- pour une voiture de 2005 : coefficient multiplicateur = pénalités x 2,05

En cas d'ex-æquo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus âgé.

8.2 - Pénalités

Les pénalités seront notamment attribuées pour :

- Contrôle secret de passage manquant (CSP)
- Panneau manquant ou de trop (CP)
- CH manquants
- CH ou CP passé à l'envers
- Minute d'avance ou de retard
- Infractions

Art 9 - REMISE DES RECOMPENSES :

Elle aura lieu, au restaurant, pendant le buffet froid.

Aucun prix en espèces ne sera distribué. Les concurrents classés, présents à la remise des prix, seront récompensés.

Art 10 - APPLICATION DU REGLEMENT/ CODE DE BONNE CONDUITE :

De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement ainsi qu'à la close de décharge de responsabilité envers l'organisation (Art 4.2). **Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. Aucune réclamation ne sera admise** étant donné le caractère amical de la manifestation. **L'ASA du layon** a pour objectif de proposer un week-end automobile **convivial** et dans la **bonne humeur. Prudence, sécurité et fair-play en seront les maîtres mots**. Son bon déroulement et sa pérennité sont à la merci du moindre dérapage incontrôlé. De ce fait, tout comportement dangereux, agressif, antisportif ou susceptible de générer un risque pour le bon déroulement du rallye entraînera l'exclusion. (...autrement dit, **grincheux, provocateurs, irresponsables ou éternels insatisfaits s'abstenir...**)

Art 11- INSCRIPTIONS :

Les demandes d'inscription, **impérativement** accompagnées du montant des droits à l'ordre de **ASA du Layon**, sont à adresser par courrier à :

Mr Philippe RETHORE
5, rue du martinet
49750 BEAULIEU SUR LAYON

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception (cachet de la Poste) et arrêtées sans préavis dès le nombre maximum de véhicules atteint. Dès lors, une liste d'attente sera éventuellement dressée.

Clôture des inscriptions le vendredi 11 octobre 2019

Le montant des frais de participation est fixé à **150 euros par équipage**. Un supplément de **40 euros** sera demandé par personne accompagnatrice afin de couvrir les frais de restauration.

Il couvre, pour un équipage de 2 personnes :

- l'inscription à la manifestation,
- Le petit déjeuner
- le repas du dimanche midi, et le buffet froid de la cérémonie de clôture,
- 2 plaques rallye,
- les récompenses.

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est dûment complétée et accompagnée des droits de participation. Chaque concurrent recevra **par email, une confirmation de son inscription**. Tous les détails et le point de rendez vous de la manifestation seront dans ce mail. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la raison**. Dans ce cas, les documents et droits seront retournés au candidat non admis. Le participant régulièrement engagé, et ne prenant pas le départ sans motif valable, ne sera pas remboursé de son engagement, la somme restant acquise à l'organisation pour les frais déjà engagés. De par son engagement, l'équipage accepte sans réserves le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les diverses clauses sus mentionnées.

L'organisation peut annuler l'épreuve 7 jours avant, si moins de 15 voitures. Chaque équipage sera prévenu par email.